



REQUETE EN EFFACEMENT
DU BULLETIN N°2 DU CASIER JUDICIAIRE

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez l'effacement d'une ou de plusieurs mentions de condamnations figurant sur le bulletin n°2 de votre casier judiciaire.

Vous devez avoir connaissance des condamnations inscrites sur votre bulletin n°2 :

Une consultation de ce bulletin peut se faire sur demande au Procureur de la République du tribunal de grande instance de votre domicile (service « lecture casier »).

Il est **indispensable** de fournir dès le dépôt de la requête ou, à défaut, dans les plus brefs délais :

- Une lettre de motivation fondant votre requête ainsi que les documents attestant de la nécessité d'un bulletin n°2 néant.

Vous devez fournir par exemple des justificatifs sur vos formations, qualifications, diplômes et démarches administratives déjà entreprises (ex. précédent refus d'une autorité administrative en raison du casier judiciaire)

- La copie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Les justificatifs du paiement des frais de justice et des amendes (relevé de carte bancaire, relevé de compte, relevé de condamnation pénale, reçu de la trésorerie Amendes)
Vous pouvez obtenir un reçu des amendes et condamnations pécuniaires prononcées à votre encontre auprès de la Trésorerie du lieu de condamnation
- Les justificatifs de l'indemnisation des éventuelles victimes : courrier des victimes ou de leur avocat attestant du paiement, relevé bancaire ou tout autre document prouvant le paiement.

Nous instruirons votre demande à réception de la **TOTALITE des documents demandés.**

Le procureur de la République

REQUETE EN EFFACEMENT
DU BULLETIN N°2 DU CASIER JUDICIAIRE

NOM :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NOM DU PERE :

PRENOM DU PERE :

NOM DE LA MERE :

PRENOM DE LA MERE :

PROFESSION :

ADRESSE :

DATE DE LA DEMANDE :

Signature du demandeur